

## Les petites sœurs de *Big Brother*

**Emission** : Temps présent

**Genre** : magazine d'actualité

**Date de diffusion** : 25.01.07

**Chaîne** : TSR1

**Langue parlée** : français

**Durée** : 55'49"

En médiathèque. On en vidéo à la demande sur

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=370501&sid=7411396&cKey=1169719483000>





### Disciplines concernées :

Français – Langues  
Education aux citoyennetés

Sciences – Nouvelles technologies  
Education aux média

### Public scolaire concerné :

 13-16 ans

 17 ans et plus

### Résumé :

Dans ce numéro, *Temps présent* s'interroge sur l'utilisation de la vidéosurveillance dans les lieux publics (routes, gares, écoles, centres commerciaux...) en Suisse et en Angleterre. Système intrusif et inutile ou outil de sécurité efficace et rassurant ? Interviews de responsables (sociologue, forces de l'ordre, scientifiques...) et nombreux exemples à l'appui, le reportage propose de réfléchir à la délicate frontière entre besoin de sécurité et respect de la sphère privée.

### Objectifs :

- Réfléchir et débattre de l'utilisation de l'image à des fins policières,
- S'interroger sur les libertés individuelles et leurs limites,
- Développer un regard analytique et critique sur un reportage télévisé.

### Pistes pédagogiques :

#### 1) ANALYSE DE SEQUENCES

##### a. Les caméras en débat

- Dans le reportage, relever les différents lieux placés sous l'œil de la caméra (écoles, gares, centres commerciaux...) et distinguer deux types de vidéosurveillance : celle dite **dissuasive** (pour faire baisser le risque de délits) et celle **d'observation** (par exemple de la circulation). En quoi leurs fonctions premières diffèrent-elles ? Quels sont leurs points communs ?
- Etablir la liste des intervenants, en rappelant leur nom et fonction, et distinguer ceux qui **légitiment** l'usage des caméras et ceux qui le **désapprouvent**.
- Approfondir la question en établissant la liste des arguments « pour » et « contre » développés dans le reportage et en les illustrant par des exemples :
  - « pour » : sécuriser les espaces publics, mener des actions préventives, identifier et arrêter plus rapidement des criminels...
  - « contre » : trop d'images, enregistrement des personnes à leur insu, risque de déviances...

- Les élèves voient-ils d'autres arguments non développés dans le documentaire ? Lesquels ? A partir de ce travail, organiser un débat où chacun pourra donner son opinion. Conclure sur la notion de **libertés individuelles** dans l'**espace public**. Peut-on les restreindre au nom de la sécurité ? Pourquoi ?

#### b. Etudes de cas

- **Le Royaume-Uni.** Apporter quelques éléments d'information complémentaires : on dénombre **quatre millions de caméras** au Royaume-Uni, les premières étant apparues dans les années 70 par crainte d'attentats de l'IRA ; aujourd'hui, Londres est la ville où un individu se fait le plus filmer au monde. Revenir ensuite au documentaire : quel utilité reconnaît-on aux caméras ? A l'inverse, comment les images de citoyens ont-elles été détournées récemment ?
- **La Suisse.** Insister sur l'exemple des caméras à Lutry (éventuellement en recadrer le contexte à l'aide des articles proposés en annexe) : qui les légitime ? Qui trouve ce système disproportionné ? Pourquoi ? La délinquance a-t-elle baissé suite à leur installation ? Qu'en pensent les élèves ?

#### c. Analyse critique du reportage

- **La mise en scène.** Lors du visionnement du magazine, demander aux élèves de rester particulièrement vigilants sur les effets utilisés dans le reportage. Les lister au tableau : images en noir et blanc, bande-son utilisée, etc. Quel rôle jouent ces effets ? Parler de **dramatisation de l'information**. A quoi sert-elle ?
- **Et demain...** Quelles caméras « nouvelle génération » et autres technologies de traçabilité sont évoquées ? Tout ce matériel existe-t-il déjà ? Est-il utilisé ? Amener les élèves à distinguer la **réalité** (ce qui existe : les technologies actuelles ou en développement) de la **fiction** (ce qui pourrait (ou pas) exister demain). Conclure sur le traitement de la distinction fiction/réalité dans le documentaire : celui-ci l'établit-il clairement ?

## 2) PISTES POUR DES PRODUCTIONS

- **Le cadre législatif.** A partir des informations issues du reportage, organiser une séance de documentation sur la loi suisse<sup>1</sup> : peut-on installer des caméras dans tous les lieux publics ? Les citoyens sont-ils informés de leur présence ? Ont-ils accès à leurs images ? Pointer l'autonomie des cantons en la matière et la comparer à d'autres législations telle celle en France qui définit un cadre réglementaire très précis.
- **La presse.** Identifier les journaux dont certains articles apparaissent dans le documentaire. A l'aide de ceux reproduits en annexe<sup>2</sup>, en analyser la teneur : quelle information ? Quelle ligne éditoriale ? Compléter par la recherche et la lecture d'autres articles traitant de ce sujet : de quelle façon la presse suisse s'est-elle fait l'écho du débat sur les caméras à l'école ?
- **La littérature de science-fiction.** Faire le parallèle entre ce sujet et les œuvres de fiction telle *1984* de Georges Orwell ou avec l'univers de Philip K. Dick et son obsession de la surveillance. Après découverte de ces textes, les élèves pourront à leur tour rédiger une nouvelle de science-fiction consacré à ce thème. Pourquoi pas en s'inspirant d'une situation réelle : des caméras dans une école, le métro, etc. ?

### Pour en savoir plus :

Le texte de l'ordonnance fédérale sur l'utilisation des vidéos dans les trains suisses. [http://www.admin.ch/cp/f/3fd04f39\\_1@presse1.admin.ch.html](http://www.admin.ch/cp/f/3fd04f39_1@presse1.admin.ch.html)

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence : <http://www.edoeb.admin.ch/index.html?lang=fr>

La vidéosurveillance sur Wikipedia. A consulter également, l'article proposé en lien sur les *Big brother awards*. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Cam%C3%A9ra\\_de\\_surveillance](http://fr.wikipedia.org/wiki/Cam%C3%A9ra_de_surveillance)

Un article du Courrier : « La vidéosurveillance s'empare de notre quotidien » <http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=42778>

Quand une troupe de théâtre joue *1984*, dans le métro et sous l'œil de la caméra, pour protester contre la vidéosurveillance. <http://www.telerama.fr/internet/M0701161524281.html>

**Cécile Desbois**, rédactrice spécialisée Jeunesse et pédagogie.

<sup>1</sup> Article en annexe : « Vaud tente d'y voir plus clair dans la vidéosurveillance » (Le Courrier)

<sup>2</sup> Articles en annexe : « Les caméras en sursis » (Le Matin) et « Lutry envoie balader le canton » (Le Matin)

## Annexes : articles de presse

### 1 ) Le Courrier

#### **Vaud tente d'y voir plus clair dans la vidéosurveillance**

MICHAËL RODRIGUEZ, Date: Mercredi, 30 août @ 00:00:00

Sujet Vaud

#### **PROTECTION DES DONNEES - Alors que des élèves de Lutry sont filmés pendant la récré, le canton s'apprête à légiférer sur le sujet.**

Les garde-fous que le canton de Vaud prévoit de mettre à la vidéosurveillance tombent en pleine polémique sur le sujet. Dans la commune de Lutry, en Lavaux, les élèves de deux collèges sont en effet filmés dans la cour de récréation. Une situation dont le Département de la formation et de la jeunesse n'a pris connaissance que récemment. Avec un enthousiasme modéré: la ministre de la Formation, Anne-Catherine Lyon, a émis la semaine passée le souhait que les caméras cessent de tourner. Mais l'Exécutif de Lutry a décidé de passer outre.

#### **Vide juridique**

Le fait est que le pouvoir d'intervention des autorités cantonales est, en la matière, des plus limités. La vidéosurveillance flotte dans un vide juridique quasi total. Mais la donne devrait changer prochainement: hier, le Conseil d'Etat vaudois a mis en consultation un projet de loi qui renforce la protection des données personnelles détenues par des collectivités publiques. La vidéosurveillance fait l'objet de deux articles spécifiques. Vaud serait ainsi l'un des premiers cantons à légiférer sur le sujet. Bâle-Ville est le seul à s'être déjà doté d'un tel cadre, alors que le processus est en cours à Berne et à Genève.

Selon le projet du Gouvernement vaudois, la vidéosurveillance sur le domaine public doit répondre à quatre conditions. Elle doit d'abord être ancrée dans une loi ou dans un règlement communal, ce qui n'est pas le cas à Lutry. Le recours à des caméras doit aussi apparaître comme un moyen proportionné. «Dans le cas d'un préau d'école, une municipalité doit se demander si la vidéosurveillance est le seul moyen de protéger l'établissement», a illustré le conseiller d'Etat Pascal Broulis. En outre, les images ne pourront en règle générale pas être conservées plus de 24 heures. Enfin, la présence de caméras doit être signalisée. Bref: pas de «caméra cachée» au coin des rues.

#### **Le filtre du canton**

Avant d'être autorisé, le recours à la vidéosurveillance devra passer par le filtre du canton. Le projet de loi institue une sorte de gardien du respect de la sphère privée, en la personne du préposé à la protection des données. Il – ou elle – aura le pouvoir de recourir contre une décision cantonale ou communale autorisant la pose de caméras. Son indépendance ne sera pourtant pas facile à garantir, dès lors que la personne en question sera nommée par le Conseil d'Etat. A noter que son champ de compétences ne se limitera pas à la vidéosurveillance, mais couvrira l'ensemble des données personnelles.

Pourtant, certains types de vidéosurveillance échapperont au champ de la future loi. Les propriétés privées, comme le quartier du Flon, à Lausanne, ne seront pas affectées par ces restrictions. Pas davantage que les dizaines de caméras dont sont truffées les rues et les places lausannoises, et qui servent à contrôler l'écoulement du trafic automobile. Le projet du gouvernement ne porte en effet que sur la vidéosurveillance dite dissuasive, censée

---

diminuer le risque de délits. Par opposition, le Conseil d'Etat considère que la vidéosurveillance «d'observation» n'est pas de nature à enregistrer des données personnelles. Même si, techniquement, la chose est possible: capables de balayer les environs à 360 degrés et dotées de puissants zooms, les caméras exploitées par la police ont des facultés qui dépassent de loin la surveillance de la circulation.

## **Protection étendue**

Autre nouveauté majeure: la protection des données personnelles sera étendue. La loi actuelle, qui sera abrogée, ne concerne que les fichiers informatiques. «Les documents saisis manuellement sont soustraits à la loi, expose Sophie Hornung, juriste responsable du dossier. Cette situation n'est pas satisfaisante». Un exemple: les dossiers d'élèves, qui contiennent souvent des éléments médicaux ou psychologiques, ne sont pas protégés. Avec la nouvelle loi, toutes les données seront soumises aux mêmes garde-fous.

Si la loi est adoptée, la commune de Lutry devra, après une période transitoire de cinq ans, se doter d'une base légale et demander une autorisation au canton. Dans l'immédiat, la ministre de la Formation prévoit de rencontrer l'exécutif communal. Anne-Catherine Lyon a aussi demandé un avis de droit, afin de savoir si la responsabilité du département pourrait être engagée en cas de plainte de parents d'élèves.

### Les caméras en sursis

**VIDÉOSURVEILLANCE** La pression monte sur la **Municipalité de Lutry. Le canton, les syndicats, les écologistes: tous veulent la peau des caméras de surveillance. Ils devraient l'avoir**

RENAUD MICHIELS  
18 septembre 2006

Les 15 caméras qui balaient depuis la rentrée le préau du Collège du Grand-Pont, à Lutry (VD), vont-elles être coupées durant les heures de cours? «On négocie. Je ne peux pas en dire plus», répond Willy Blondel, le syndic. «On élabore une solution, je ne peux pas en dire davantage», avance de son côté Michael Fiaux, délégué à la communication du Département vaudois de la formation et de la jeunesse (DFJ)... Depuis que la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a rencontré la Municipalité de Lutry, il y a une semaine, les deux parties gardent le silence.

**Si vous avez manqué le début**  
» **«Quelle mesquinerie!»**

**Sur le web**  
» **Lutry (VD)**  
» **Etat de Vaud**  
» **Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)**  
» **Syndicat SUD**

La décision finale appartient théoriquement à la commune. Alors dans quel but la Municipalité de Lutry, pourtant convaincue de l'efficacité de ses caméras, négocie-t-elle? «On est des gens civilisés», élude Willy Blondel, qui espère peut-être une contrepartie en échange de l'extinction de ses caméras... Reste qu'il doit simultanément faire face à trois fronts, chacun bien décidé à avoir la peau du système de vidéosurveillance.

#### Le canton

Anne-Catherine Lyon l'a dit et répété, elle aimerait que les caméras soient coupées pendant le temps scolaire. Elle a donc pris son bâton de pèlerin et a tenté de convaincre la Municipalité de Lutry. Depuis, les deux parties s'échangent par mail propositions et contre-proposition. Mais le DFJ doit rapidement trouver une solution applicable partout, car il craint que la polémique n'enfle encore davantage. Le Département mène en effet une enquête dans tout le canton pour savoir s'il y a des caméras dans d'autres établissements scolaires. Et il y en a!

#### Les enseignants

Le syndicat SUD a axé son offensive sur la défense des enseignants. «Il est hors la loi de filmer un employé du canton de Vaud pendant qu'il travaille», tonne Aristides Pedraza, du comité du syndicat. Il a exigé une réponse d'Anne-Catherine Lyon avant la fin du mois. Sinon, l'affaire sera portée aux Prud'hommes.

#### Les verts

Les écologistes de Lutry ont lancé une pétition demandant l'arrêt du système de vidéosurveillance pendant les heures d'école. Le combat est mené par Christian van Singer, qui court les rues et les marchés pour récolter des signatures. «Beaucoup sont scandalisés et signent immédiatement», prévient le conseiller communal et député de Lutry.

© Le Matin Online



## Lutry envoie balader le canton

**VIDÉOSURVEILLANCE Deux semaines de négociations avec le conseil d'Etat n'auront servi à rien. Le syndic a décidé hier que le collège du Grand-Pont continuerait à être filmé 24 h sur 24. Il s'explique**

RENAUD MICHIELS  
26 septembre 2006

«Les 15 caméras du collège du Grand-Pont vont continuer à tourner 24 h sur 24.» Willy Blondel, le syndic de Lutry (VD), a rendu hier son verdict. Une décision qui revient à envoyer le Département vaudois de la formation sur les roses. La conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon voulait que les caméras soient coupées pendant les heures de cours. C'est niet! Deux semaines de négociations et d'échanges de propositions entre les deux camps n'auront donc servi à rien. Une belle gifle pour le canton, qui n'a pas commenté la nouvelle hier. L'inflexible syndic, lui, s'explique.

**Si vous avez manqué le début**  
» [Les caméras pullulent!](#)

**Sur le web**  
» [Lutry \(VD\)](#)  
» [Département de la formation et de la jeunesse \(DFJ\)](#)  
» [Groupe des Verts de Lutry](#)

### **Pourquoi n'avez-vous fait aucune concession?**

Simplement parce qu'il y avait, pendant les heures de cours également, des déprédations, du racket, des menaces et même des agressions dans et autour du préau. Aujourd'hui, avec les caméras, il n'y a plus rien.

### **La vidéosurveillance, c'est donc la recette miracle...**

Pas du tout. Nous n'avons jamais eu la prétention de tout régler avec ces caméras. Les problèmes se sont sans doute déplacés ailleurs. Mais à l'école, c'est efficace, et c'est ce qui compte. Moi, je ne fais pas de grandes théories: je suis dans le concret. Et l'immense majorité des habitants de Lutry est derrière la Municipalité.

### **Les Verts de Lutry viennent de récolter 140 signatures demandant l'arrêt des caméras!**

C'est de la simple récupération politique, et moi j'ai 200 lettres de parents, d'enseignants ou de simples citoyens qui me demandent de rester ferme et de ne pas toucher à ces caméras!

### **Qu'est-ce qui pourrait vous faire changer d'avis?**

Rien. Sauf une loi. On verra si la future Loi sur la protection des données nous donne tort, mais jusqu'à preuve du contraire, la décision d'installer des caméras est du ressort des communes.

### **Avec une position aussi tranchée, la polémique ne risque pas de s'éteindre...**

C'est possible, d'autant que d'autres communes vont peut-être nous suivre. On est dans l'oeil du cyclone depuis un mois, mais je vous jure qu'on se passerait de cette agitation. Si, à la place des vraies caméras, on avait installé des leurres sans le dire, peut-être serait-on arrivé au même résultat... Mais tant pis.